

2 rue Bréguet 75011 Paris
Email: admin-academy@asap.work
Tel: 0769493504
<https://www.asap.work/>

Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail)

Entre l'organisme de formation: asap.academy

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 2 rue Bréguet 75011 Paris

Déclaration d'activité n° 11 75 73151 75, Numéro SIRET: 94318893800014

Représenté par: Vincent-Tarek NOUBI

Et le bénéficiaire: Lip Cholet

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: 8 Bd de la Victoire, 49300 Cholet, France

Représenté par: Valerie Gilbert

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

Prévenir et maîtriser le risque plomb : Opérateur

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail):

Diplôme visé par la formation: **Autres formations professionnelles**

Durée: **7.00 heure(s) heure(s)**

Lieu de la formation: **En présentiel**

Effectifs formés: **1**

Apprenants de la formation: **Florent Chevalier**

Dates de formation:

- De 27/07/2026 - 09:00 À 27/07/2026 - 12:30
- De 27/07/2026 - 13:30 À 27/07/2026 - 17:00

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) stagiaires(s) aux dates et lieux prévus ci-dessus.

Liste des stagiaires:

Florent Chevalier

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Coût total HT: 300,00 €

TVA 20,00 %: 60,00 €

TOTAL TTC: 360,00 €

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

Si formation en intra: merci de nous assurer par retour de mails que vous disposez des moyens techniques pour l'accueil du formateur et le bon déroulement de la session de formation.

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

8. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Paris, le 24/07/2026.

Pour l'organisme de formation,
asap.academy,
Vincent-Tarek NOUBI

ASAP ACADEMY
SAS au capital de 1 000 €
N°SIRET 94318893800014 - N°TVA FR02943188938
RCS PARIS 943 188 938 - APE 8559A
RUA 11 75 73151 75
17-21 Rue Saint Placide, 75002 PARIS
@contact-academy@asap.work

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asynalte - 69366 LYON - Cedex 07
Tél. 04 72 74 06 05 - www.groupepip.com
SIREN 87042800 - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour le bénéficiaire
Lip Cholet,
Valerie Gilbert

E-SIGNATURE
VisioFormation

(Signature Électronique)